

CES ÉLECTIONS NE DEVRAIENT PAS AVOIR LIEU



L'an dernier, à la même date, notre communauté universitaire a débattu et s'est exprimée, désignant ses représentantes et représentants aux conseils centraux. Mais aujourd'hui, suite au désengagement de l'État, faute de moyens et pour pouvoir éventuellement en obtenir via des appels à projets, est apparu un nouvel objet, « Université Bourgogne Europe », qui n'est pas une université mais un établissement « public » expérimental (EPE). Après avoir temporisé pendant des mois et subi un désaveu du CNESER, le gouvernement Barnier, qui était déjà occupé à préparer ses cartons, a signé le décret d'institution et l'a publié à la sauvette dans les heures qui ont suivi sa censure. Comme si la recomposition de l'ESR et la disparition des universités était une affaire courante ! Ce décret menace gravement nos conditions d'enseignement et de recherche.

Deux établissements composantes rejoignent feu l'université de Bourgogne : l'École nationale supérieure d'art de Dijon et l'École supérieure de musique Bourgogne-Franche Comté. D'autres institutions, plus prudentes, se sont contentées d'un statut d'établissement associé qui leur permettra de tirer profit de la technostructure sans rien y perdre en cas de naufrage. On ne peut hélas en dire autant de l'université de Bourgogne, qui disparaît corps et biens dans l'aventure. Tandis que les établissements qui la rejoignent au sein de l'EPE conservent leur personnalité juridique, le périmètre de l'ancienne université de Bourgogne n'a plus d'instances décisionnelles propres.

Les personnes recrutées par l'université de Bourgogne deviennent les employées et employés d'une structure provisoire, condamnée à une disparition prochaine (le cadre réglementaire programmant la fin des EPE en 2028). Vous pensiez avoir rejoint un centre de pensée libre et de critique argumentée ? Vous devenez les VRP d'une marque, comme le montre le passage de l'université de Bourgogne à « Université Bourgogne Europe », pur slogan dépourvu de connexion logique. Chacun-e reconnaîtra que s'être engagé dans cette démarche est une erreur politique. L'imprégnation de la théorie du capital humain et du *new public management* nous impose un modèle d'entreprise avec une vision concurrentielle au sein d'un marché national et international de l'enseignement supérieur. Le risque est naturellement grand que ces établissements s'éloignent de plus en plus de leur mission originelle de service public. On applique des outils de réputation (classement de Shanghai, Parcoursup) permettant une mise en concurrence des individus et des établissements.

Comme dans tous les secteurs d'activité, l'idéologie qui préside à la promotion des EPE est dérégulatrice, donc destructrice. Leur nouveau statut permettrait de déroger constamment aux principes du Code de l'éducation. Les nombreux témoignages de collègues en poste dans des établissements ayant déjà muté attestent de la dégradation sensible des conditions d'études et de recherche¹. Ainsi, selon les EPE sur le territoire national, on voit apparaître des établissements dont la proportion de membres élus en conseil d'administration est abaissée en dessous des 50 %, l'apparition du concept de « dérogation d'HDR permanente » hors université, un essor de formations sélectives hors diplômes nationaux de licence et de master, aux droits de scolarité socialement excluants, notamment des bachelors, et une intensification de la concurrence entre ces formations et les diplômes universitaires. A l'université Gustave Eiffel par exemple, on a tenté d'imposer une badgeuse. Les transferts de compétences aux composantes ont ajouté des sources de tensions très fortes dans la répartition des ressources insuffisantes.

¹ Voir les témoignages dans la [VRS N°438, Septembre 2024 - Établissements expérimentaux : des universités sans personnalité.](#)

La transformation profonde d'un nombre important d'universités engendre en outre une dégradation de la démocratie universitaire au plan national. Le changement discret mais radical auquel nous assistons depuis quatre ans est bien celui de la disparition de l'université, au sens du Code de l'éducation, dont les bases avaient été jetées par la loi Faure de 1968. Cette transformation est d'autant plus pernicieuse que la plupart des établissements gardent dans leur appellation le mot « Université », mais vidé de tout son contenu historique universel et émancipateur. Comment des écoles privées dont certaines sont juridiquement des entreprises peuvent-elles être « membre associé » d'un établissement nommé « Université » ? La différenciation tous azimuts des établissements d'enseignement supérieur suscitée par cette mutation s'accorde parfaitement avec une vision purement concurrentielle de l'ESR.

« Autonomie », diront certains. Gare à ce masque destiné à dissimuler tous les abandons ! Le service public a besoin d'une fonction publique renforcée, pas de dérégulations qui génèrent inégalités, clientélisme et précarité dans le seul but d'organiser le désengagement de l'État. Par la pénurie de moyens qu'il organise, le ministère pousse les universités à se transformer en monstres, transformation dont on ne contrôle nullement les effets, à moyen ou à long terme.

Pour notre part, nous regardons avec la plus grande méfiance la transformation de notre établissement en EPE, défendue par la présidence sortante. L'installation dans ce système pernicieux n'est pas une fatalité : rien ne nous oblige à nous incliner devant un gouvernement aussi fugace.

En dépit des nouveaux statuts, nos élues et élus se mobiliseront contre toute entorse éventuelle aux cadres nationaux de l'enseignement supérieur. Notre université ne doit pas devenir une entreprise dirigée par un PDG !

Pour la défense d'une université émancipatrice, contre la marchandisation, votez et faites voter pour les listes « Résister, Rassembler, Reconstruire : Pour une université de Service Public, solidaire et démocratique » !